



Conseil économique et social

Distr. générale
1^{er} mai 2007
Français
Original : anglais

Session de fond de 2007

Genève, 2-27 juillet 2007

Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire*

Débat thématique

Choix du thème du débat thématique du débat de haut niveau du Conseil économique et social

Note du Secrétaire général

Résumé

La présente note vise à faciliter les consultations des États Membres sur le choix du thème du débat thématique que le Conseil économique et social tiendra dans le cadre de son prochain débat de haut niveau. Elle contient des propositions émanant d'organismes des Nations Unies et d'organes intergouvernementaux.

Les participants au Sommet mondial de 2005 ont appelé le Conseil économique et social à promouvoir un dialogue mondial et un partenariat sur les politiques et tendances mondiales dans les domaines économique, social, écologique et humanitaire. Pour ce faire, le Conseil devrait offrir un cadre approprié qui permette aux États Membres, aux institutions financières internationales, au secteur privé et à la société civile d'engager au plus haut niveau un débat sur les nouvelles tendances, politiques et actions mondiales, et se donner ainsi les moyens de réagir mieux et plus rapidement aux événements survenant sur la scène internationale dans les domaines économique, écologique et social.

En application du Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/16, a décidé que le Conseil économique et social devrait continuer à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment au moyen d'un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

* E/2007/100.



Les participants au Sommet mondial de 2005 ont également pris des décisions importantes sur les liens entre développement, sécurité et droits de l'homme. Dans la ligne du Document final du Sommet, le Conseil pourrait choisir une question d'actualité qui mettrait en lumière certaines difficultés auxquelles se heurte le développement dans les situations de conflit. Le thème « Impact des conflits sur la réalisation de l'agenda mondial pour la santé publique » est ainsi proposé pour les discussions de fond et les délibérations du Conseil au cours du débat thématique qui aura lieu dans le cadre du prochain débat de haut niveau.

I. Choix du thème du prochain débat thématique

1. Les participants au Sommet mondial de 2005 ont appelé le Conseil économique et social à promouvoir un dialogue mondial et un partenariat sur les politiques et tendances mondiales dans les domaines économique, social, écologique et humanitaire. Pour ce faire, le Conseil devrait offrir un cadre approprié qui permette aux États Membres, aux institutions financières internationales, au secteur privé et à la société civile d'engager au plus haut niveau un débat sur les nouvelles tendances, politiques et actions mondiales, et se donner les moyens de réagir mieux et plus rapidement aux événements survenant sur la scène internationale dans les domaines économique, écologique et social.

2. En application du Document final du Sommet mondial de 2005, l'Assemblée générale, dans sa résolution 61/16, a décidé que le Conseil économique et social devrait continuer à promouvoir la concertation à l'échelle mondiale, notamment au moyen d'un débat thématique sur une question économique, sociale ou connexe décidée par le Conseil et étayée par un rapport du Secrétaire général.

3. Le Secrétariat de l'ONU a consulté les organismes des Nations Unies et reçu d'eux un certain nombre de propositions en ce qui concerne le thème du prochain débat thématique. Celles-ci figurent dans l'annexe I à la présente note.

A. Éléments à prendre en considération dans le choix du thème

4. Le Conseil devrait tenir compte des éléments ci-après dans le choix du thème :

a) Le débat thématique devrait avoir pour thème une question majeure et actuelle de politique économique ou sociale;

b) Ce thème devrait se prêter à un traitement intégré et interdisciplinaire;

c) Il devrait permettre au Conseil de tirer le meilleur parti de la participation des ministres invités et de la présence de chefs de secrétariat d'organismes, de fonds, de programmes et d'autres entités des Nations Unies, y compris les institutions commerciales et financières internationales;

d) Les délibérations du débat de haut niveau devraient fournir l'impulsion politique nécessaire au recensement de domaines de convergence et faciliter l'examen des questions à l'étude, notamment l'élaboration de nouvelles recommandations touchant ces questions dans les instances compétentes [voir résolution 45/264 de l'Assemblée générale, annexe, par. 5 d) i)];

e) Il est précisé dans l'Agenda pour le développement (voir l'annexe à la résolution 51/240 de l'Assemblée générale) que le Conseil devrait examiner, lors de son débat de haut niveau, les grandes questions de coopération internationale dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Le débat de haut niveau devrait servir à renforcer la synergie entre les secteurs économique et social du système des Nations Unies. Ce faisant, le Conseil devrait contribuer à améliorer l'interaction entre l'Organisation des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce (par. 252 a) de l'annexe à la résolution 51/240);

f) Dans le cas où une question extrêmement urgente et prioritaire devant servir de thème au débat de haut niveau se ferait jour ultérieurement, le Conseil

pourrait souhaiter, le cas échéant, la retenir en tant que question supplémentaire à examiner dans le cadre de son débat de haut niveau (voir résolution 50/227 de l'Assemblée générale, annexe I, par. 53).

5. Au paragraphe 7 de sa résolution 2001/27, le Conseil économique et social a prié le Secrétaire général de lui présenter, lors de l'étude des thèmes à retenir pour son débat de haut niveau et son débat consacré aux questions de coordination, des renseignements sur les programmes de travail pluriannuels des commissions techniques. L'information demandée se trouve dans le rapport du Secrétaire général sur le rôle du Conseil dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions 50/227, 52/12 B, 57/270 B et 60/265 de l'Assemblée générale.

6. On trouvera ci-après la liste des thèmes examinés par le Conseil dans le cadre de son débat de haut niveau depuis 1995.

Thèmes examinés par le Conseil économique et social dans le cadre de son débat de haut niveau depuis 1995

- 2007 Renforcement des efforts à tous les niveaux pour promouvoir la croissance économique durable en faveur des pauvres, notamment au moyen de politiques macroéconomiques équitables
- 2006 Création, au niveau national et international, d'un environnement propice au plein emploi productif et un travail décent pour tous, et son impact sur le développement durable
- 2005 Réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris ceux énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies : progrès accomplis, obstacles à surmonter et chances à saisir
- 2004 Mobilisation des ressources et conditions à réunir pour éliminer la pauvreté dans le contexte de l'application du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010
- 2003 Promotion d'une approche intégrée du développement rural dans les pays en développement en vue de l'élimination de la pauvreté et du développement durable
- 2002 Mise en valeur des ressources humaines, notamment dans les domaines de la santé et de l'éducation, et sa contribution au développement
- 2001 Contribution des organismes des Nations Unies aux efforts déployés par les pays africains en vue de parvenir au développement durable
- 2000 Développement et coopération internationale au XXI^e siècle : rôle des technologies de l'information dans le cadre d'une économie mondiale à forte intensité de connaissances

- 1999 Rôle de l'emploi dans l'élimination de la pauvreté : émancipation et promotion de la femme
- 1998 Accès aux marchés : faits nouveaux intervenus depuis le Cycle d'Uruguay : incidences, perspectives et problèmes, en particulier pour les pays en développement et les pays les moins avancés, dans le cadre de la mondialisation et de la libéralisation
- 1997 Promotion d'un environnement favorable au développement : courants financiers, y compris flux de capitaux, investissements et commerce
- 1996 Coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites de stupéfiants et de substances psychotropes et les activités connexes
- 1995 Développement de l'Afrique, y compris l'application du Nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90

B. Proposition du Secrétaire général

7. L'année en cours est une année importante pour le Conseil économique et social, car le débat de haut niveau sera l'occasion de deux activités nouvelles et distinctes, prescrites par les participants au Sommet mondial de 2005 et confirmées par la récente résolution de l'Assemblée générale (61/16) sur le renforcement du Conseil, à savoir l'examen ministériel annuel des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et le Forum pour la coopération en matière de développement, prévu tous les deux ans.

8. Ces deux activités seront introduites lors du débat de haut niveau qui aura lieu à Genève en juillet 2007. Elles donneront au Conseil l'occasion concrète de prendre des mesures importantes pour mettre en œuvre sa propre réforme en vue de mieux harmoniser les politiques et de réaliser le programme de l'ONU en matière de développement.

9. Il faut aussi veiller à ce que le thème du débat thématique du prochain débat de haut niveau du Conseil s'appuie sur le Document final du Sommet mondial de 2005. Puisque les participants au Sommet ont pris des décisions importantes sur les liens entre le développement, la sécurité et les droits de l'homme, le Conseil pourrait faciliter l'application de ces décisions en retenant le thème « Impact des conflits sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement » et, plus généralement, des objectifs de développement convenus au plan international.

10. Le Conseil économique et social a déjà contribué à faire le lien entre les questions de sécurité, de développement et de droits de l'homme. La décision de proroger les mandats du Groupe consultatif spécial pour la Guinée-Bissau et du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti montre clairement qu'il peut apporter une contribution utile, notamment sous forme de stratégies à long terme visant à s'attaquer aux causes profondes des conflits et en préconisant une démarche intégrée dans ce domaine.

11. L'examen ministériel annuel facilitera l'action du Conseil dans le domaine de la sécurité et du développement, car il lui permettra d'examiner régulièrement l'impact des conflits sur la mise en œuvre de l'agenda de développement, d'étudier la façon dont des stratégies fondées sur les objectifs du Millénaire pour le développement ont pu aider à prévenir des conflits violents et de tirer et diffuser les enseignements de ces expériences. Le Forum pour la coopération en matière de développement, organisé tous les deux ans à un haut niveau, peut également être très utile au Conseil pour étudier la meilleure façon de mettre ce type de coopération au service des pays en conflit ou sortant d'un conflit.

12. Dans sa résolution 57/337, l'Assemblée générale a prôné une participation plus active du Conseil économique et social à la prévention des conflits armés, compte tenu de la nécessité de promouvoir des mesures socioéconomiques, notamment une croissance économique, favorisant l'élimination de la pauvreté et le développement, élément essentiel de la stratégie du Conseil à cet égard.

13. Dans ce contexte, il convient d'accorder une attention particulière à la question de l'impact des conflits sur la santé. Les conflits violents constituent un problème majeur de santé publique dans le monde entier. Chaque année, des millions d'individus meurent de blessures dues à la violence. Un nombre encore plus grand survivent à leurs blessures, mais se retrouvent handicapés à vie. La violence est l'une des principales causes de décès des individus âgés de 15 à 44 ans dans le monde, à raison de 14 % pour les hommes et 7 % pour les femmes.

14. Outre la mort et les infirmités, les conflits violents sont une source de chaos économique et social en raison des déplacements de populations, de la destruction des infrastructures et de la perte des moyens de subsistance qu'ils provoquent. Ils portent gravement atteinte à la santé publique dans la mesure où ils favorisent l'apparition et l'extension rapide de facteurs de morbidité comme la surpopulation, la malnutrition, l'exposition aux éléments, la contamination, les traumatismes, les blessures, la violence et les épidémies. Or, on commence à peine à traduire dans des politiques et des pratiques concrètes l'impact de ces conflits sur la santé publique.

15. Au regard des considérations ci-dessus, le thème suivant est proposé au Conseil pour le débat thématique du prochain débat de haut niveau : « Impact des conflits sur la réalisation de l'agenda mondial pour la santé publique ».

16. Ce thème devrait permettre au Conseil économique et social de contribuer à une meilleure prise en compte des conflits dans les politiques et programmes de santé publique des organismes des Nations Unies dans le monde, ainsi que dans les processus de suivi des réunions au sommet et conférences de l'ONU, en particulier le Sommet mondial de 2005. Les conclusions des délibérations du Conseil sur ce thème pourraient en outre faciliter les activités de l'ONU au service de la consolidation de la paix et de la transition entre la phase des secours et celle du développement.

Annexe I

Propositions des organismes des Nations Unies

1. Programme alimentaire mondial

- a) « Changements climatiques et les énergies renouvelables : la contribution des organismes des Nations Unies »;
- b) « Déruralisation, urbanisation et changements climatiques : incidences mondiales sur la sécurité alimentaire et la sécurité hydrique dans un contexte rapide d'évolution structurelle de la demande de denrées alimentaires et de ressources naturelles »;
- c) « Nouveaux obstacles à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (et de l'objectif d'élimination de la pauvreté en particulier) dans un contexte de changement climatique défavorable »;
- d) « Développement économique et social : parvenir à l'équilibre »;
- e) « Prise en compte systématique de la question de la parité des sexes : ce qui a marché et ce qui reste à faire »;
- f) « Aider l'agriculture à produire des aliments, des moyens de subsistance, de la croissance économique et du commerce, pour réduire la pauvreté ».

2. Organisation internationale du Travail

- a) « Emploi et politiques sociales au service du développement durable sur fond de changements climatiques »;
- b) « Réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015 : les politiques pour l'emploi au service du développement durable ».

3. Organisation maritime internationale

- a) « Réponse de l'ONU aux nouveaux défis écologiques : pour une réalisation effective des objectifs du Millénaire pour le développement pertinents ».

4. Programme des Nations Unies pour l'environnement

- a) « Intégration de l'adaptation dans le développement durable, y compris en évaluant les effets des changements climatiques sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».

Annexe II

Propositions des organes intergouvernementaux

1. Dans sa résolution 2003/60 sur l'administration publique et le développement, le Conseil économique et social a rappelé que le renforcement de l'administration publique et de l'État figurait en bonne place dans les programmes axés sur la réalisation des objectifs de développement convenus au plan international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire, et que la revitalisation de l'administration publique était considérée comme l'une des composantes essentielles du développement économique et social, et a décidé dans cette perspective d'étudier la possibilité d'examiner cette question à l'occasion de l'un de ses futurs débats de haut niveau.

2. À la troisième session du Comité d'experts de l'administration publique, qui s'est tenue du 29 mars au 2 avril 2004 au Siège de l'Organisation des Nations Unies (voir E/2004/44-E/C.16/2004/9), le Comité a recommandé au Conseil économique et social de réaffirmer le rôle de la fonction publique dans l'accomplissement des objectifs nationaux spécifiques de développement socioéconomique, qui sont des indicateurs essentiels du degré de réalisation, par les États Membres, des objectifs du Millénaire pour le développement. À cette fin, le Comité a de nouveau recommandé au Conseil de consacrer l'un de ses prochains débats de haut niveau à l'évolution du rôle de l'administration publique dans le développement économique et humain et la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'action de l'État étant à cet égard essentielle. Le Comité a en outre proposé le thème suivant : « Une administration publique axée sur les services pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement ».